

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 octobre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, Maire, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Gabriel ROUSSET, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Christian CHARRIERE, Bernard MALLET, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents excusés : Mme Christine LE FUR, MM. Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU et Jacques BRUNEL qui ont respectivement donné procuration à Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD et M. Bernard MALLET.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses condoléances et celles des membres du Conseil Municipal à MM. Gérard DELAIRE et Bernard MALLET pour le décès de leur père.

Puis l'Assemblée

- retient (18 voix pour, 1 contre : M. Claude BOURDELLE) l'offre présentée par la Société d'Exploitation du Casino de Noirétable dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public ;

- décide, vu le départ en retraite de M. Maurice TAMAIN, de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2014, de saisir le Comité Technique Paritaire et d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement d'un nouvel adjoint technique de 2^{ème} classe ;

- accorde au technicien l'indemnité spécifique de service au lieu et place de l'indemnité d'administration et de technicité et de l'indemnité d'exercices de mission ;

- approuve plusieurs modifications budgétaires en section d'investissement et en section de fonctionnement ainsi que des avenants aux travaux de voirie en cours ;

- est informée de l'avancée des travaux de mise aux normes de protection des captages ;

- vote le budget primitif annexe 2013 « Panneaux photovoltaïques » par 18 voix pour et 1 contre (M. Claude BOURDELLE) et approuve les écritures budgétaires consécutives à la création de ce budget annexe ;

- décide que la Commune de Noirétable n'aura qu'un seul budget « EAU & ASSAINISSEMENT » à partir du 1^{er} janvier 2014 ;

- confie, suite à la consultation, les travaux urgents de réfection de la voirie de La Lage et du Petit Ermitage à l'entreprise COLAS et inscrit les crédits nécessaires à l'opération en section d'investissement ;

- approuve la cession à titre gratuit par l'Amicale Laïque de Noirétable de l'emprise de la voirie au lieudit « Vilette » ;

- donne un avis favorable au projet d'extension du Site Natura 2000 « Lignon, Vizézy et Anzon et leurs affluents » ;

- autorise, par 17 voix pour, 2 contre (MM. Etienne BIED-CHARRETON, Claude BOURDELLE), 1 abstention (M. Jean-Paul DUBOURGNON) le Maire à organiser la consultation des habitants de la Section du Phaux en vue du changement de destination des terrains appartenant à cette Section et fixe la liste des personnes appelées à voter le 8/11/2013,

- inscrit des crédits, en section de fonctionnement, au budget de l'eau pour annuler des créances irrécouvrables ;

- est informée de la démolition d'un immeuble à La Chabrotie qui a permis d'élargir la voirie et de la démolition d'un immeuble vétuste à Vérines ;

Puis, suite à la demande de M. Etienne BIED-CHARRETON, une discussion s'ensuit à propos de la vitesse excessive des véhicules à l'entrée de Noirétable, sur la RD 1089, et sur la nécessité d'installer des passages piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 32.

Affiché en vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du CGCT.

Le Maire,

Denis TAMAIN.